



Mauvais diagnostic énergétique

Par **CHERONNEAU Christophe**, le **08/04/2014** à **12:22**

bonjour,

j'ai dernièrement acheté une maison en Eure et Loire. nous avons réussi à trouver plusieurs biens nous correspondant (nous cherchions dans l'ancien) même si surtout l'un d'entre eux nous attirait.

au final notre choix s'est fait sur notre maison actuelle, car le DPE réalisé affichait une catégorie en E. nous savions qu'il y avait que du simple vitrage sur des fenêtre bois et donc qu'il y aurait des travaux sur ce point. aujourd'hui nous avons fait appel à une entreprise pour effectuez ces travaux d'un montant de 30 000 euros sous forme d'un bouquet de trois travaux pour prétendre à l'éco-prêt.

après mesures effectuées par le technicien, ce dernier nous affirme que la maison n'a jamais pu être classée en classe E concernant la classe énergétique mais en G...

ce pour différentes raisons, pas d'isolation des mur, simple vitrage, chauffage et eau chaude par chaudière au fioul et une très faible isolation des comble voir nulle par endroit.

aujourd'hui, j'ai démarché plusieurs fois l'agence immobilière pour avoir des explications car l'agent immobilier m'a précisé qu'il s'agissait d'un technicien avec lequel il travaillait régulièrement et fiable. De plus après avoir expliquer le problème à l'agence, ceux-ci se déchargent entièrement sur le technicien.

j'ai précisé à l'agence que mon choix final de la maison s'était effectué au vu du DPE réalisé et que si j'ai eu un DPE à la base en G, je ne serai même pas venu visiter la maison.

j'aurai aimé savoir les recours possibles contre le technicien mais aussi contre l'agence car la chaudière fioul de marque Chappée nous a été présentée comme ayant 5 ans alors qu'elle a apparemment près de 14 ans...

merci